Echelle
0 50 100 m

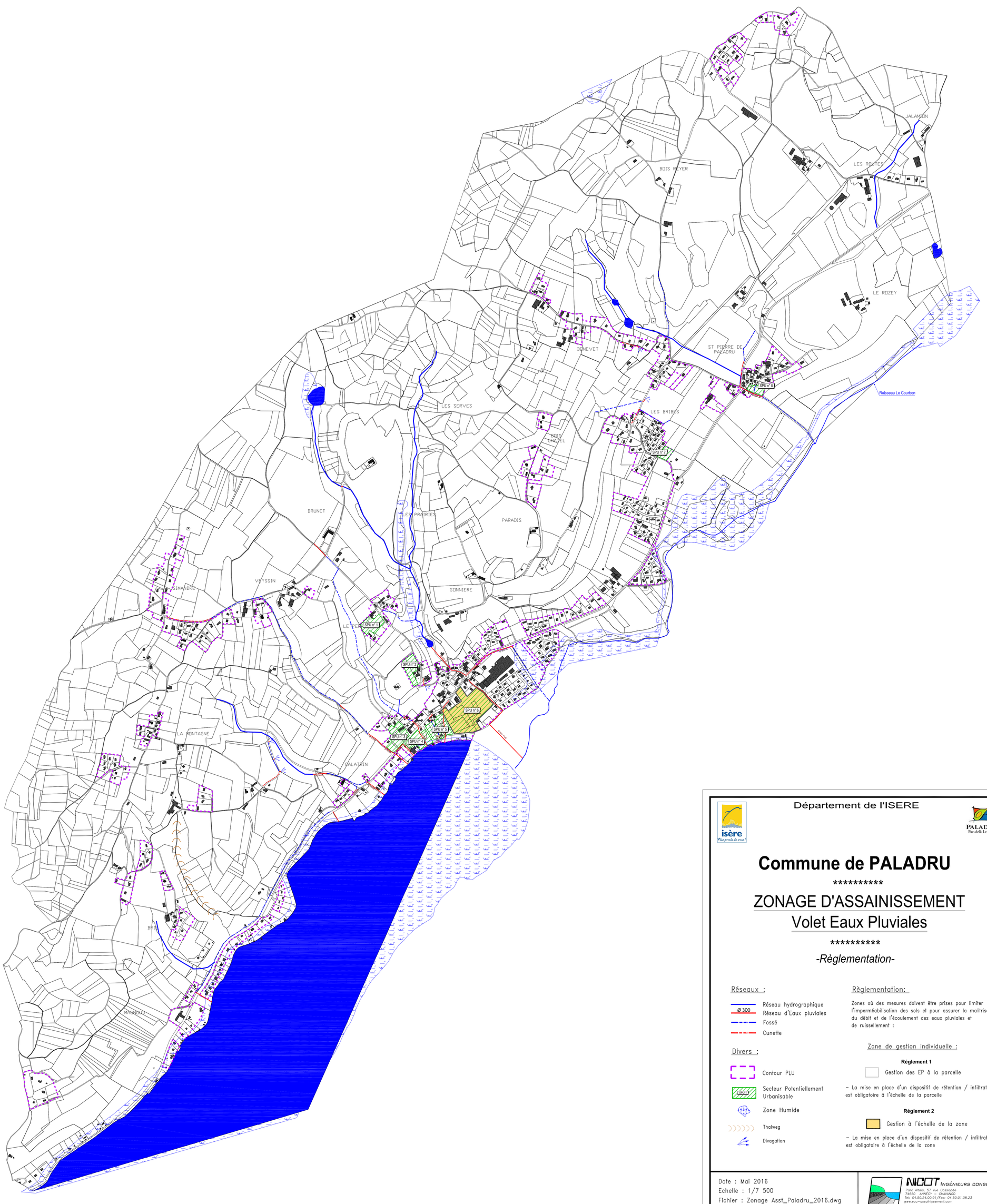

Département de l'ISERE

Commune de PALADRU

****

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
Volet Eaux Pluviales

****

-Règlementation-

Réseaux :

- Réseau hydrographique
- Ø 300 Réseau d'Eaux pluviales
- Fossé
- Cunette

Divers :

- Contour PLU
- SPU n° Secteur Potentiellement Urbanisable
- Zone Humide
- Thalweg
- Divagation

Règlementation:

Zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement :

Zone de gestion individuelle :

Réglement 1

Gestion des EP à la parcelle

- La mise en place d'un dispositif de rétention / infiltration est obligatoire à l'échelle de la parcelle

Réglement 2

Gestion à l'échelle de la zone

- La mise en place d'un dispositif de rétention / infiltration est obligatoire à l'échelle de la zone

Date : Mai 2016
Echelle : 1/7 500
Fichier : Zonage Asst_Paladru_2016.dwg
Dessin : S. BRUN

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91/Fax: 04.50.01.08.23
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

<< Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés >> << Reproduction interdite >>